

contrôlé ; le testament fut fait et signe par le conseil et les juges. L'archevêque fut appelé le dernier et requis de souscrire ; mais il répondit qu'il ne pouvait le faire sans se parjurer, ayant prêté serment à la substitution de la couronne en faveur des deux princesses Marie et Elizabeth. Le roi répondit à cela, "que les juges qui étaient les plus versés dans la constitution, devraient être consultés sur ce point, et l'avaient assurés que malgré cette substitution il pouvait légalement léguer la couronne à lady Jane." L'archevêque désira converser lui-même avec eux sur le sujet ; et eux tous s'accordant à dire qu'il pouvait légalement souscrire au testament du roi il fut enfin gagné à mettre de côté ses propres scrupules par leur autorité et à y souscrire.

Ayant fait cela, il se crut en conscience obligé de joindre lady Jane ; mais son pouvoir passager expira bien vite, quand Marie et la persécution montèrent sur le trône et Cranmer ne pouvait s'attendre à autre chose qu'à ce qui arriva—arrêt, emprisonnement, destitution et la mort.

Il fut condamné pour trahison, et, avec une feinte clémence, pardonné ; mais, pour gratifier la malice de Gardiner et son propre ressentiment implacable contre lui pour le divorce de sa mère, Marie donna ordre de procéder contre lui pour hérésie. La Tour était encombrée de prisonniers ; de sorte que Cranmer, Ridley, Latimer et Bradford furent tous mis dans une chambre. Ils bénirent Dieu pour l'occasion de converser ensemble ; de lire et de comparer les Ecritures ; de se conformer à la vraie foi ; et de s'exhorter mutuellement à la fermeté dans sa profession et à la patience dans la souffrance pour l'amour d'elle. Heureuse société ! heureux martyrs ! plus dignes d'être enviés que le tyran vêtu de pourpre avec l'épée toute rougie de sang et entouré de toute la pompe et le faste du pouvoir.

En avril, 1554, l'archevêque, avec les évêques Ridley et Latimer, furent transportés de la Tour à Windsor, et de là à Oxford, pour discuter avec des personnes choisies des deux universités. Mais combien sont vaines les débats quand le sort des hommes est déterminé et chaque mot interprété en mauvaise part ! Tel était le cas ici ; car au 20 avril, Cranmer fut amené à l'église Ste. Marie devant les commissaires de la reine, et refusant de souscrire à l'article papiste, il fut déclaré hérétique, et la sentence de